

Annexe 2

Acteurs ou actrices du dispositif STOP DISCRI

Etape 1 : Réception du signalement via Colibris : Niveau académique

- La conseillère technique du service social, conseillère auprès de la rectrice
- L'infirmière de prévention

Etape 2 : Recueil du signalement : constitution du dossier via Colibris

Si l'agent, l'agente souhaite être recontacté.e pour écoute, conseils, et aide à la saisine Colibris par (règle de départ possible) :	Si l'agent, l'agente ne souhaite pas être recontacté.e Proposition par message interne colibris d'orientation vers un accompagnement réalisé par le professionnel de leur choix
- L'assistante sociale en faveur du personnel - La référente départementale Egalité - La psychologue du travail (pour appui si besoin) - L'infirmière de prévention (pour appui si besoin)	- L'assistante sociale en faveur du personnel - Le service de médecine de prévention - La psychologue du travail

Etape 3 : Appréciation de la situation en pré-commission (règle de départ possible)

- L'adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines (pour suivi RH des situations)
- La ou le secrétaire général en DSDEN
- La référente académique égalité professionnelle
- La conseillère technique du service social, conseillère auprès de la rectrice
- L'assistante sociale en faveur du personnel
- La référente départementale Egalité
- Le binôme ayant réalisé l'accompagnement de l'étape 2 s'il a eu lieu.

Etape 4 : Traitement RH du signalement par l'autorité académique en commission d'instruction

- Pilotage : DRRH / autorité académique
- Appui : services et professionnels compétents mobilisés selon la nature du signalement et les besoins de l'instruction

Etape 5 : Suivi et clôture du signalement

- DRRH / autorité académique
- Services et professionnels compétents mobilisés selon les suites données au signalement et les besoins d'accompagnement.